

Les aides de la Région Lorraine **Recherche et Enseignement Supérieur** **Mobilité étudiante à l'étranger**

Nom : Mobilité étudiante à l'étranger

Afin de soutenir la mobilité internationale des étudiants lorrains au sein des cursus universitaires et de les aider à acquérir une formation ouverte sur le monde, le Conseil Régional de Lorraine accorde une aide financière aux étudiants de niveau bac + 2 minimum, effectuant un stage ou une période d'études à l'étranger.

L'objectif de l'aide :

- Conforter la dimension internationale des jeunes lorrains
- Aider les étudiants lorrains à acquérir une formation favorisant prioritairement leur insertion professionnelle

Les bénéficiaires :

- Étudiants en formation initiale

Les conditions d'accès :

- Suivre des études de niveau Bac+2 et au-delà dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche lorrain ou être fiscalement rattaché en Lorraine mais inscrit dans un établissement hors Lorraine.
- Effectuer un stage ou un séjour d'étude à l'étranger de 8 semaines minimum dans le cadre du cursus d'étude.

Instruction et démarches à entreprendre :

Les dossiers sont déposés, en continu sur l'exercice budgétaire et impérativement avant le départ à l'étranger, exclusivement en ligne via le portail "ouvertud" <https://ouvertud.lorraine.eu> de la Région Lorraine dédié aux aides à la mobilité étudiante à l'étranger.

Contact :

 N° Vert 0 800 37 37 37